

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 11, LE MERCREDI 14 MARS 2018, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

RÉSOLUTION NUMÉRO 18-03-89

Point 10-2 **CENTRE DE TRAITEMENT DE LA BIOMASSE DE LA MONTÉRÉGIE (CTBM) – APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que, depuis 2016, le service de développement économique de la MRC des Maskoutains a assisté le Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM) dans son projet de valorisation de matières agroalimentaires, notamment dans un souci d'acceptabilité sociale et de développement économique durable;

CONSIDÉRANT que le CTBM est une entreprise de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques (MRO) ayant pour mission de permettre des solutions durables et rentables à ses clients, afin qu'ils puissent disposer de manière sécuritaire ses MRO générées;

CONSIDÉRANT que CTBM a pour vision de se moderniser et devenir un site innovant dans le secteur de l'économie verte, tout en structurant une équipe senior apte à offrir des services et des solutions compétitives pour le marché de la transformation des MRO et que sa préoccupation est la réduction maximale des impacts négatifs sur son milieu environnant;

CONSIDÉRANT que le CTBM a acheminé une demande d'appui à la MRC des Maskoutains à l'égard de son projet de valorisation (bioraffinerie) en considération de sa demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que ce manufacturier est innovant, en utilisant des procédés de traitements à la fine pointe de la technologie, et ce, dans le plus grand respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre plusieurs orientations et perspectives de développement économique durable et intégrée du Plan stratégique de la MRC et du Plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet, de nature privée, ne crée pas de concurrence déloyale dans ce secteur d'activité;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du commissaire au développement économique daté du 7 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 7 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER le projet de valorisation (bioraffinerie) du Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM) dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Signé à Saint-Hyacinthe, le 16 mars 2018.

(s) Francine Morin

Francine Morin, préfet

(s) Magali Loisel

M^e Magali Loisel, avocate et greffière

Copie certifiée conforme, signée à Saint-Hyacinthe,
le 23^e jour du mois de mars 2018.

La greffière,

M^e Magali Loisel, avocate